

# 3 itinéraires vers un logement sain!

**Vous avez un projet de construction ou de rénovation saine?**

## L'itinéraire jaune est le bon!

**1** Un contrôle de l'état de santé du logement à rénover ou du terrain à bâtir permet de faire l'inventaire des travaux/aménagements qui seront nécessaires afin de prévenir ou de remédier aux situations à risque pour la santé : moisissures, amiante, plomb, radon...

**2** Visiter des logements exemplaires en matière de qualité de l'air intérieur contribue à préciser vos exigences santé pour votre propre projet : choix des matériaux, du système de ventilation...

**3** Compilez vos exigences santé dans un « Carnet de bord pour un logement sain ». Il servira au dialogue avec votre architecte et avec les corps de métier sur le chantier.

Pour vos travaux, faites appel à des professionnels sensibilisés/formés à la qualité de l'air intérieur.

Les étapes précédentes vous ont préparé(e)s à jouer votre rôle de maître d'ouvrage : vous prenez les commandes des travaux de construction/rénovation de votre logement sain!

Confinez les zones en travaux et n'y invitez ni enfants ni femmes enceintes!

## Points d'information



**Pollution de l'air intérieur et santé**



**Agir sur votre logement**



**Agir sur vos comportements**



**Aides à l'amélioration du logement**

> voir au verso de cette carte.



## Vous pensez que votre logement pourrait être à l'origine de vos problèmes de santé?

### Suivez l'itinéraire orange!

**1** Votre médecin est votre interlocuteur privilégié en cas de problèmes de santé pouvant être dus à votre logement. Il peut prescrire l'intervention d'un SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs).

**2** Prenez contact avec le SAMI de votre province afin de planifier une visite de votre logement.

**3** Le SAMI recherche les sources de pollution pouvant avoir un impact sur votre santé et celle de votre famille. Son rapport vous est transmis ainsi qu'à votre médecin.

**4a** Des travaux/aménagements dans votre logement sont parfois nécessaires afin de remédier à la pollution de l'air intérieur : isoler la toiture, extraire le radon, installer une hotte...

**4b** Modifier vos comportements suffit parfois à réduire/éliminer les polluants de l'air intérieur > 4 exemples ci-après.

**1** Ne fumez pas à l'intérieur.

**2** Évitez l'usage d'insecticides.

**3** Après une douche ou un bain, veillez à évacuer la vapeur d'eau à l'extérieur.

**4** L'étiquetage d'un produit est la première source d'information concernant les risques pour la santé du produit que vous souhaitez acheter.

Dans certains cas, pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il faudra agir sur les deux fronts à la fois : vos comportements et votre logement.



En cas de problèmes de pollution de l'air intérieur dans un logement loué, un dialogue serein entre le locataire et son propriétaire - chacun reconnaissant sa part de responsabilité - est propice à les solutionner rapidement.

Des circonstances vous empêchent parfois d'agir pour remédier à la pollution de l'air intérieur : manque de temps, de moyens financiers, besoin d'accompagnement... Des aides existent pour avancer pas à pas > voir au verso de cette carte.

## Vous souhaitez préserver la qualité de l'air intérieur de votre logement au quotidien?

### L'itinéraire vert est tout tracé!



Tenir à jour un « Carnet d'entretien de votre logement » est propice à ne pas oublier la maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation.



La peinture, le tapis, le produit d'entretien... que vous souhaitez acheter sont-ils sans risques pour votre santé? Des alternatives plus saines existent, renseignez-vous.

Des outils (thermomètre, hygromètre...) permettent de contrôler l'état de santé de votre logement au quotidien.



**Vous êtes arrivé(e) à destination!**

**Bon séjour dans votre logement sain!**

